

RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE ET LE FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES DE SSN

Préparé par le Secrétariat de la CTOI

Ce document résume les informations à la disposition du Secrétariat concernant la *Résolution 06/03 sur la mise en place d'un programme de système de surveillance des navires*.

10. Chaque CPC fournira au Secrétariat de la CTOI, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activité sur son programme de SSN selon les critères établis par cette résolution. Le Secrétariat devra compiler les rapports avant chaque session de la Commission et présenter un rapport de synthèse au Comité d'application.

L'état des déclarations relatives à la résolution 06/03 de la CTOI est présenté dans le tableau 1.

Le Secrétariat n'a reçu d'informations que d'une CPC (Japon). Au vu du manque de déclarations concernant cette résolution, le Secrétariat a également utilisé des informations recueillies auprès d'autres sources pour compiler le tableau 1.

Tableau 1 : État de la mise en place des SSN par les CPC (résolution de la CTOI 06/03) : une case vide indique qu'aucune donnée n'a été reçue ou a été obtenue par d'autres sources. Données au 20 mai 2008.

Déclaré par	SSN opérationnel		Notes
	Oui	Non	
Australie	✓		1
Belize	✓		1
Chine	✓		1
Comores	✓		1
Érythrée			
CE	✓		1
France (TAAF)	✓		1
Guinée		✓	2
Inde	✓		2
Indonésie			
Iran			
Japon	✓		
Kenya		✓	2
Corée, République de	✓		2
Madagascar			
Malaisie	✓		1
Maurice	✓		2
Oman	✓		1
Pakistan			
Philippines		✓	1
Seychelles	✓		1
Sri Lanka			
Soudan			
Tanzanie			
Thaïlande			
RU (terr. OI)		✓	1
Vanuatu			
Sénégal	✓		2
Afrique du sud	✓		2
Uruguay			

Notes

- 1 Données fournies au Secrétariat dans le cadre de l'évaluation des performances de la CTOI.
- 2 Données obtenues de la FAO dans le cadre de son questionnaire SSN.